Image not found or type unknown

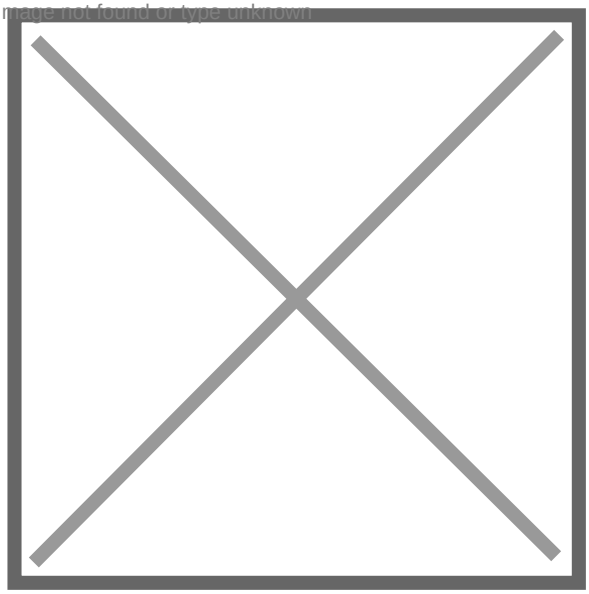

Convocation a la brigade des affaires financiere

Par **marie33110**, le **15/02/2015** à **19:21**

Bonjour,
Je viens demander comment pui je faire et faut t'il un avocat ??
Et est ce que j'encours la garde a vue et la prison?
mon casier est vierge jamais fait quoi que ce soit et j'ai 50ans invalide handicapée et dépréssif
c'était juste parce que j'en avait marre de ne pas recevoir mes sous .
Explications j'ai émis des chèques sans provision puis déposée plainte pour vol au poste de police
quelques temps après j'ai refait un autre chèque chez moi a un informaticien qui a été refusé par ma banques
ce monsieur a déposé plainte sans préavis sans que je soit au courant , malgré sa j'ai envoyée un mandat qui a ce jour est toujours a la poste il a du refusé de prendre le mandant car j'ai l'accusé de réception qui ne reviens pas .
et hier je reçois un convocation de la brigade financière ou c'est marquer rdv pour une audition en vue complémentaires suite à votre plainte .
que faire?? répondez svp
merci j'ai peur

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés